



Compte-rendu de la réunion d'information 10 décembre 2009

« La coopération décentralisée et ses dispositifs de co-financement »

Intervenants invités		
Ghislain Brégeot	Directeur d'IFAID Aquitaine Institut de formation et d'appui aux Initiatives de Développement	
Jacques Van de Walle	Chargé de mission, Nantes Métropole Mission Solidarité et Coopération Internationales	
Participants		
Communes	Ville d'Anglet	Florence Marceillac <i>Chargée jumelages et relations internationales</i>
	Ville de Bègles	Narcisse Kamayenwode <i>Conseiller municipal Education Citoyenneté</i>
	Ville de Bordeaux	Paola Plantier <i>Conseillère municipale, Déléguée RI</i>
	Ville de Martignas sur Jalle	Michel Bastida <i>Conseiller municipal, Délégué RI</i>
	Ville de Pessac	Christian Millier <i>Conseiller municipal, Délégué RI</i>
Intercommunalité	Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées	Amalia Martinez <i>Direction développement économique</i>
Conseil général	Conseil général de la Gironde	Guillaume Larbodie <i>Assistant Projets, Mission Coopération décentralisée</i>
Conseil régional	Conseil régional d'Aquitaine	Christophe Peyron <i>Chargé de mission</i>
Equipe organisatrice		
Véronique de Poncheville	Présidente d'honneur du RADSI Secrétaire de Cap Coopération	
Bénédicte Récapé	Chargée de mission Cap Coopération	
Pierre-Jean Roca	Ingénieur de recherche Sciences Po / CEAN Délégué de Cap Coopération	

Avec cinq communes, une intercommunalité, un conseil général et le conseil régional, tous les types de collectivités territoriales étaient représentés à cette première réunion d'information consacrée à la coopération décentralisée organisée par Cap Coopération.

Destinée aux collectivités territoriales d'Aquitaine qui mènent des projets en direction des pays du Sud, cette rencontre avait pour double objectif d'offrir une information sur les dispositifs de co-financement et de favoriser la rencontre entre les acteurs de la coopération décentralisée en Aquitaine.

Retour sur les principales préoccupations des participants

Dès l'introduction de la rencontre, les participants ont fait part des questionnements et des préoccupations liés à leurs projets de coopération décentralisée :

- Le manque d'articulation entre les actions que mènent les collectivités territoriales dans un même pays.

Le problème du manque de concertation entre les différentes collectivités agissant sur un même territoire au Sud a été soulevé par M. Bastida, Conseiller municipal de la ville de Martignas-sur-Jalle. Il rappelle à titre d'exemple que le Sénégal, pays dans lequel intervient sa ville, a des coopérations décentralisées avec le conseil régional Poitou-Charentes, le conseil général de Dordogne et la ville de Mérignac.

- La difficulté à choisir un territoire partenaire.

Cette problématique anime notamment la ville de Pessac qui souhaite s'engager dans un pays en développement. L'équipe de Cap Coopération a pu rappeler aux participants que le MAEE avait justement mis en place un dispositif de « bourses aux projets ». Cette base de données rassemble des projets proposés par des collectivités territoriales du Sud, qui ont été déposés aux services de coopération des ambassades.

- L'absence de véritable réciprocité.

Les participants ont rappelé que la notion de « réciprocité » était très difficile à appréhender lorsque l'on mène une action d'aide au développement. Pourtant, il a été remarqué que l'action internationale des collectivités territoriales a permis notamment de nourrir, sur leurs territoires en France, la réflexion sur les Agendas 21.

- La question des fondements (ou motivations) de l'action internationale des collectivités territoriales.

Un fait a unanimement été souligné : considérer que c'est la « bonne conscience » qui est au fondement de l'action tend à discréditer la coopération décentralisée. Il a été aussitôt rappelé que l'action de coopération puise sa véritable légitimité dans les savoir-faire et les compétences des collectivités territoriales. C'est parce qu'elles détiennent de véritables compétences en termes de développement territorial et de gouvernance locale que les collectivités territoriales sont légitimes pour nouer des partenariats avec des collectivités des Suds. L'accent sur l'échange de pratiques et le transfert de compétences est d'autant plus intéressant qu'il ne s'opère pas à sens unique : les techniciens d'une collectivité française qui travaillent avec leurs partenaires du Sud retirent bien souvent de nombreux apprentissages de cette expérience.

- Les besoins en termes de ressources humaines compétentes en ingénierie de projet de coopération internationale.

Mener une action à l'international ne s'improvise pas. Les participants sont bien conscients que de la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation du projet, il est nécessaire de disposer de ressources humaines compétentes en ingénierie de projets. Or, comme le rappelle le conseiller municipal de la ville de Bègles M. Kayenwode, les petites collectivités manquent bien souvent de personnel administratif dédié aux relations internationales. Certaines d'entre elles parviennent à combler ce manque de ressources humaines en travaillant étroitement avec une association de solidarité internationale du territoire (exemple de la ville de Martignas-sur-Jalle).

- Le besoin de mettre en place un dispositif d'évaluation.

Les collectivités déjà engagées dans des actions à l'international ont souligné une autre préoccupation : le besoin d'inclure un véritable dispositif d'évaluation, ce qui requiert également la mobilisation de moyens financiers et humains.

Questionnements liés à la budgétisation de l'action de coopération

- Une difficulté : être en mesure d'évaluer, dès la signature de la convention de partenariat, l'engagement financier de la collectivité française.

Pour Ghislain Brégeot, de l'institut de formation IFAID, l'une des difficultés posées par la législation réside dans le fait qu'il est nécessaire de préciser dans la convention de partenariat « l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers » (loi Thiollière de 2007), alors même qu'il est souvent impossible de connaître à l'avance le montant du budget des actions qui seront menées dans le cadre de cette coopération.

Cela signifie donc qu'un important travail de préparation du projet, incluant un prévisionnel précis des activités à mettre en œuvre, doit être réalisé avant même la signature d'une convention de partenariat.

- La mutualisation des coûts d'ingénierie de projet.

Au-delà de son intérêt en termes de coordination des projets de développement, la mutualisation des projets de coopération décentralisée a aussi un intérêt financier : le montage d'un projet mutualisé peut être confié à un chargé de mission dont le coût sera partagé entre plusieurs collectivités. Ce chargé de mission contractuel pourra intervenir à toutes les étapes du projet mutualisé, de son élaboration à son évaluation, en passant par la recherche de co-financements et le suivi de la mise en œuvre.

- La possibilité de financer les chargés de mission contractuels par des fonds européens.

Jacques Van de Walle a rappelé que les frais de personnel contractuel peuvent être inclus dans les projets déposés aux co-financements EuropeAid. Mais cette solution ne permet pas de résoudre la question du financement de la phase de préparation du projet, d'autant plus que la complexité des dossiers de financements européens requiert un important travail en amont.

- Le recours à des services d'appui-conseil.

Des cabinets de consultants privés existent pour appuyer les collectivités territoriales dans leur phase de montage de projet. Une autre ressource moins coûteuse réside dans les réseaux régionaux multi-acteurs, comme Cap Coopération en Aquitaine, qui offrent à leurs membres des séances d'accompagnement en ingénierie de projet (séances individuelles et collectives).

- De multiples sources de co-financement au Nord.

Un large panel de dispositifs de financement des projets de coopération décentralisée existe.

cf. annexe 2 : extraits du panorama présenté durant la séance.

- Autre source de financement : l'appui aux collectivités partenaires pour présenter leurs projets aux bailleurs internationaux (PNUD, Banque Mondiale, Union Européenne...)

Soutenir la collectivité partenaire dans le montage de dossiers des agences des Nations Unies ou de la Banque Mondiale constitue à la fois un moyen de co-financer le projet commun, mais aussi de contribuer à l'autonomisation de la collectivité du Sud.

De la même façon, il existe des crédits déconcentrés de l'Union Européenne, attribués dans le pays concerné aux associations partenaires du projet.

- Autre piste de financement : le FSD (Fonds social de développement) des ambassades

Les services de coopération des ambassades de France disposent de crédits pour soutenir des projets de développement portés par les acteurs locaux partenaires d'acteurs français. Christophe Peyron a fait part de l'expérience du conseil régional d'Aquitaine en Haïti qui a appuyé la collectivité partenaire pour obtenir un co-financement du Fonds social de développement de l'ambassade.

Cette exemple rappelle les différentes facettes du métier d'ingénierie de projet : il ne suffit pas de monter le projet en France, il faut aussi être sur le terrain.

- L'expérience de Nantes Métropole avec les financements européens :

L'agglomération de Nantes a déposé deux dossiers EuropeAid :

- Eau et Assainissement (Guinée)
- Gestion urbaine (Cameroun et Guinée).

cf. annexe 3 : extraits de la présentation de Jacques Van de Walle.

De cette expérience, Jacques Van de Walle a retenu plusieurs leçons :

- **la nécessité de maîtriser les outils méthodologiques** (ex : ne pas confondre les moyens et les objectifs).
- **l'importance du diagnostic** : il est indispensable d'organiser une mission de diagnostic et de faisabilité, dont le financement doit être assuré par la collectivité territoriale et ses partenaires.
- **le travail en équipe** : monter un projet de coopération demande des compétences transversales qui ne peuvent être maîtrisées par une seule personne (compétences en ingénierie de projet de coopération, compétences techniques dans le domaine d'intervention, compétences administratives, compétences en communication...)
- **le rôle d'un chef de projet** : cette personne est nécessaire pour coordonner le travail mené par les membres de l'équipe.

Éléments de conclusion

Les collectivités territoriales d'Aquitaine auraient tout à gagner à se réunir plus souvent afin de partager leurs expériences, mais aussi d'engager une démarche de mutualisation. Les participants ont notamment remarqué que c'est dans le domaine de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage que cette mutualisation pouvait se faire.

En mettant l'accent sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les collectivités sont conscientes que l'un des principaux enjeux de la coopération décentralisée est d'accompagner les collectivités partenaires dans un cercle vertueux d'autonomisation. Cette observation permet de rappeler la dimension politique de la coopération décentralisée.



Annexe 1

Extraits de l'intervention de Ghislain Brégeot (IFAID Aquitaine)

« La coopération décentralisée, une politique territoriale »

Les domaines concernés

- Selon les niveaux de collectivités
(en fonction des compétences des collectivités):
 - Education, jeunesse
 - Santé
 - Développement local
 - Développement urbain/développement rural
 - Eau, assainissement
 - Développement institutionnel
 - Tourisme responsable

Les modalités d'action auprès des collectivités partenaires

- Technique: construction d'école
- Matériel : fourniture de livres
- Institutionnel :
 - Formation des élus et des agents de la collectivité
 - Appui à la gestion de la collectivité
 - Appui au processus de décision
 - Élaboration de plan de développement communal
 - Suivi électoral (Palestine)

Les impacts dans la collectivité française

- Ouverture aux habitants et sensibilisation du territoire aux questions internationales
- Renforcement de l'intégration locale et lutte contre les exclusions
- Evolution des modes de gouvernance et logiques de développement durable
- Animation de la vie locale
- Enrichissement de la vie culturelle
- Gain d'image et de notoriété

En résumé

- La coopération décentralisée, c'est :
 - Un engagement **politique de la collectivité territoriale**
 - **Avec une convention**
 - **Qui s'inscrit dans la durée**
 - **Et qui implique les différents acteurs des territoires concernés**

Annexe 2

Extraits de l'intervention de Bénédicte Récappé (Cap Coopération)

« Panorama des dispositifs de co-financement »



Outils de co-financement à disposition des collectivités territoriales :

- **Financements institutionnels :**
 - Conseil régional d'Aquitaine : Appel à projets « Développement solidaire »
 - MAEE : Appel à projets triennal 2010-2012 « Soutien à la coopération décentralisée »
 - Partenariats AFD / Collectivités territoriales
 - Financements européens
- **Dispositif eau, assainissement et énergie : Loi Oudin – Santini**
 - Dispositif 1% facture eau et électricité
 - Appels à projets issus de ce dispositif

Zoom sur les financements européens :



Les instruments financiers de l'Union Européenne

L'aide communautaire est financée par trois principales sources :

Lignes budgétaires de la Commission Européenne

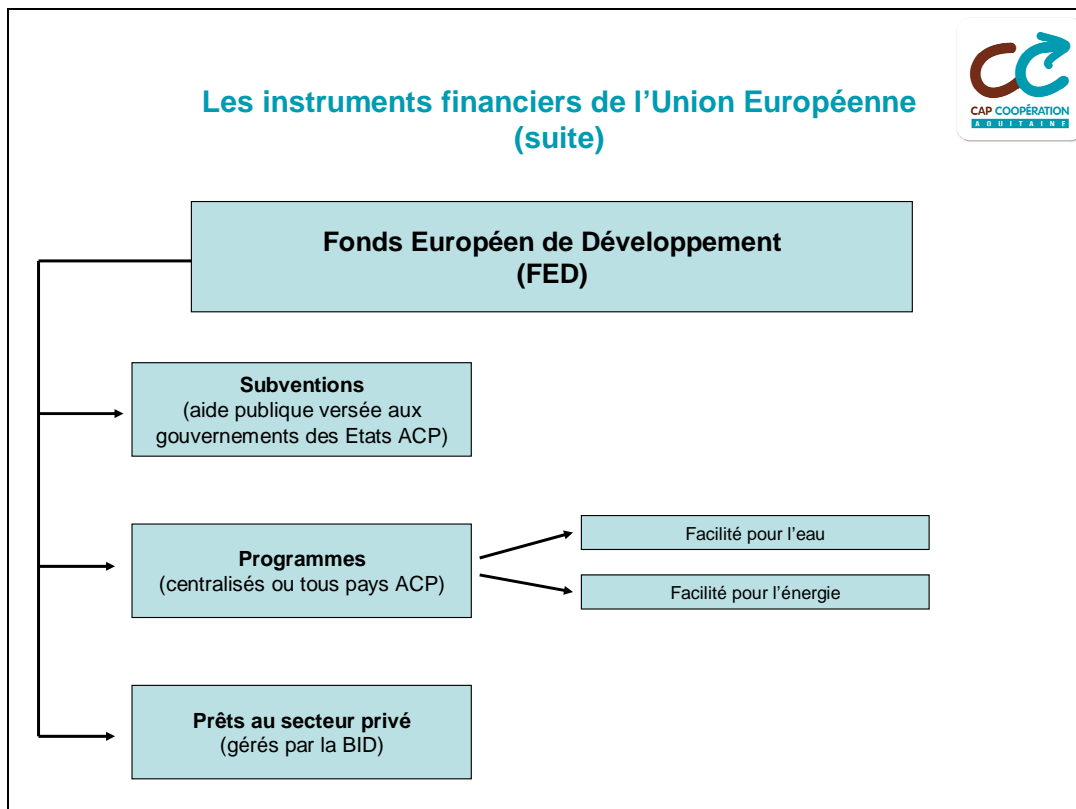
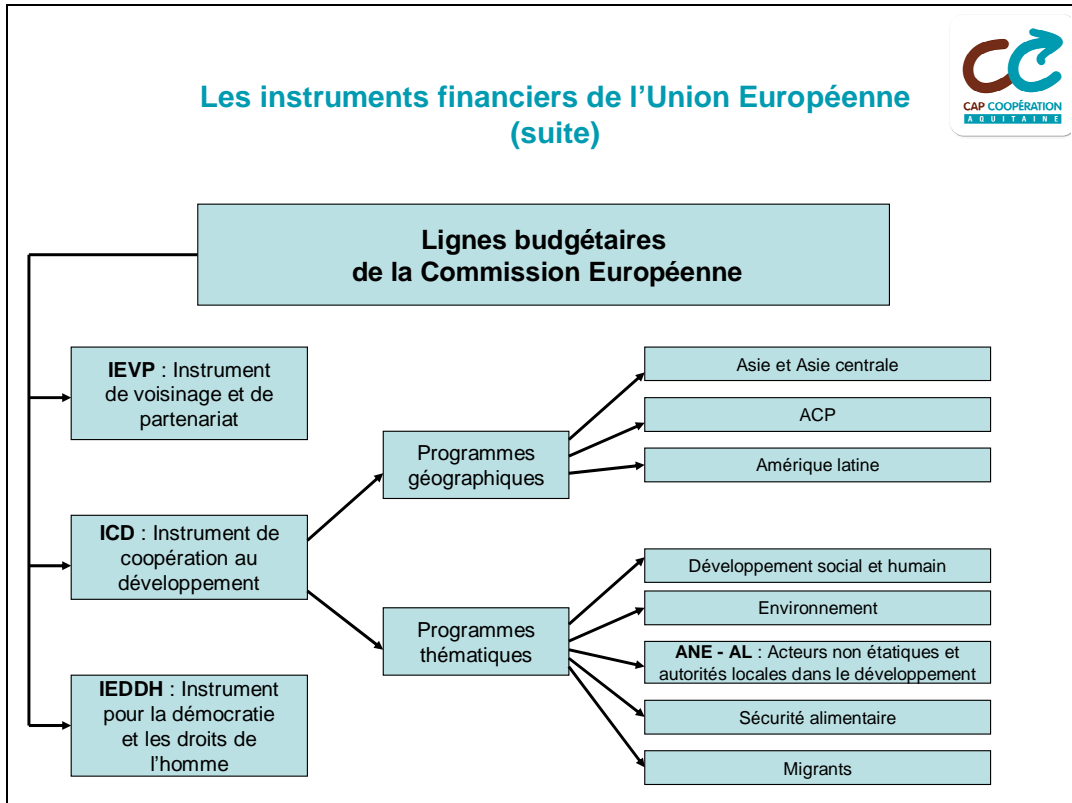
Lignes du budget général de l'UE, finançant des actions thématiques

Fonds Européen de Développement (FED)

Fonds alimenté par les contributions directes des Etats membres : aide au développement des Etats ACP ayant signé l'accord de Cotonou

Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Ressources gérées :
- sous forme de prêts
- ou de financement d'actions de développement dans les secteurs productifs



Annexe 3

Extraits de l'intervention de Jacques Van de Walle (Nantes Métropole)

« L'expérience de Nantes Métropole »



2 projets déposés dans le cadre d'appels à proposition restreints: 1 accepté, 1 rejeté

- Appui à la gestion décentralisée de l'eau/assainissement à Kindia . Rép de Guinée
900 K€/ 3 ans (Programme ACP Facilité Eau)
- Renforcement de la maîtrise d'ouvrage des villes moyennes au Cameroun et en Guinée
1,5 M€/ 3ans (Programme ANE AL)

2 approches similaires


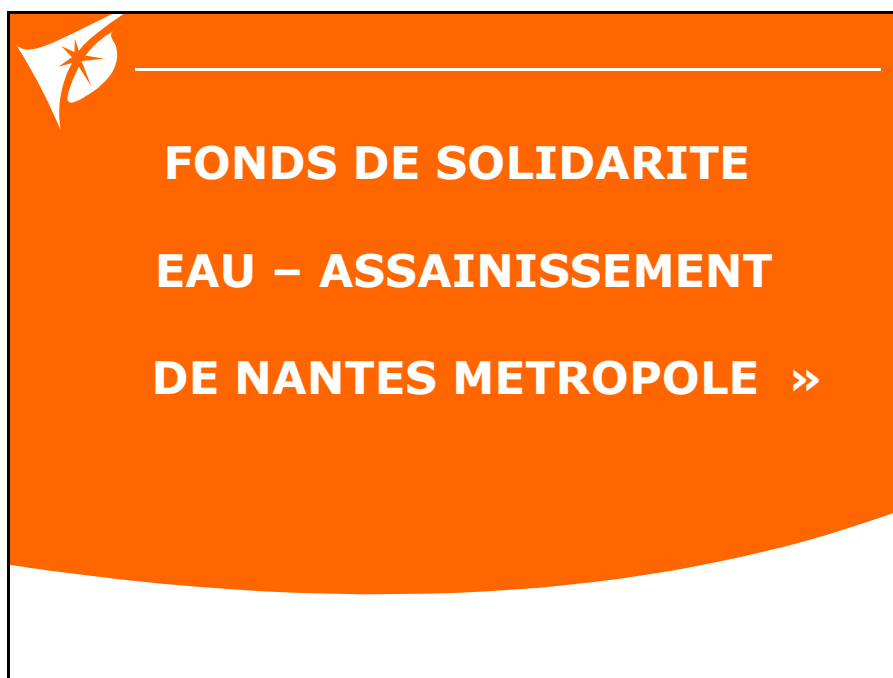
- **Un diagnostic préalable:** mission sur place et étude de faisabilité (analyse des besoins réels, entretiens avec les partenaires nationaux/locaux et la DCE)
- Participation à une journée d'information à Bruxelles
- **Elaboration d'une Note de Synthèse** (4 pages) avec appui d'un prestataire externe (Cabinet Conseil)
- Travail d'anticipation sur la proposition détaillée
- **Soumission de la Note à EuropeAid/Comité d'évaluation** (Expert externe et Membres de DG de la CE)
- Notation de la Pertinence, l'Efficacité, la Durabilité, le Budget du projet

Un long processus

Fin 2005 : maire de Kindia sollicite Nantes Métropole

- **fév 2006:** mission de diagnostic/faisabilité
- **juin 06:** dépôt de la Note de Synthèse à Bruxelles

- **déc 06 :** réponse positive d'EuropAid
- **déc 06/janvier:** finalisation et soumission de la proposition détaillée+pièces administratives
- **fév 07:** réponse positive d'EuropAid
- **sept 2007: signature du Contrat de subvention avec la DCE de Guinée**
- **oct 07/sept 10:** mise en œuvre du projet avec suivi/reporting financier/avenants et évaluation intermédiaire
- **oct/nov/déc 2010:** évaluation finale du projet




OBJECTIFS DU FONDS

- Apporter un appui aux 24 communes de l'agglomération nantaise pour :
 - des projets eau/assainissement de coopération décentralisée
 - une aide humanitaire liée à l'eau /l'assainissement


- **3 critères d'éligibilité à respecter par les communes:**
 - ✓ Cibler les plates-formes géographiques de Nantes Métropole (Afrique, Amérique Latine, Amérique Centrale)
 - ✓ Proposer des cofinancements
 - ✓ Etre engagée dans une coopération décentralisée avec la collectivité bénéficiaire du sud

4

 **MOYENS DU FONDS**


- 300 000€ par an soit 0,5 % des redevances Eau/assainissement de Nantes Métropole
- 3 cadres à temps partiel pour instruction, suivi/évaluation des projets et gestion du fonds

4

 **FONCTIONNEMENT DU FONDS**

- **Un appel à projet annuel** lancé en début d'année auprès des communes de l'agglomération concernées par la Coopération décentralisée
- **Un Comité Technique** réuni à plusieurs reprises pour l'instruction des dossiers (avis très favorable /avis favorable/avis réservé) avec le cas échéant mission d'expertise sur le terrain pour vérifier la pertinence du projet
- **Un Comité de Pilotage** (composé d'élus communautaires) qui décide de l'attribution des subventions et les fait valider par le Conseil Communautaire

5

 Types de porteurs financés		
6 Communes Destinataires	7 Communes Bénéficiaires	8 Opérateurs
Nantes Rezé Orvault St Jean de Boiseau Bouguenais Nantes Métropole	2 communes au Sénégal (Kher et Ballou) 1 Commune au Bénin (Sô Ava) 1 commune en Guinée (Kindia) 1 Commune au Mali (Ménaka) 1 commune en Bolivie (Cochabamba) 1 commune du Pérou (Villa El Salvador)	3 associations de l'Agglomération nantaise 1 société publique bolivienne des Eaux 1 mairie péruvienne 1 Centre de Formation Camerounais 1 bureau d'études Nantais

3

 TYPES DE PROJETS FINANCES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 projets d'extension ou modernisation du réseau d'eau ➤ 3 projets de construction de latrines ➤ 2 projets de réutilisation des eaux résiduelles ➤ 1 projet de construction de réservoirs d'eau ➤ 1 projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage eau/assainissement

4